

Louvain-la-Neuve, le 1er septembre 2017

|   |
|---|
| <b>Compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 août 2017, 20h30 à Angers</b> |
|---|

**Présent(e)s** : Andronicos D., Anquetil M., Bondolfi A., Coatanea D., Collange J.-F., Daull F., Dubrulle L., Feix M., Fino C., Faul F., Foyer D., Gaziaux E., Geisen J., Gueullette J.-M., Guézingar A., Jacquemin D., Lano P., Leclercq V., Niessen Fr., Pian C., Puel H., Saintôt B., Schaerrer O., Talbot A., Thomasset A.

**Excusé(e)s** : voir la liste des procurations ci-dessous.

**1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale tenue à Sète.**

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité

**2. Rapport moral du président, Alain Thomasset, sj.**

**2.1. Les conseils d'administration**

**Le conseil du 2 septembre à Sète**, a accueilli trois nouveaux membres :

- LE GOAZIOU Thierry (parrainé par A. Thomasset et C. Fino)
- RODRIGUEZ Paolo (parrainé par E. Gaziaux et D. Jacquemin)
- CATTÀ Grégoire (parrainé par Cécile Renouard et A. Thomasset).

Nous sommes heureux de voir que le renouvellement se poursuit, même si nous constatons que la participation des nouveaux, plus épisodique, présente une autre manière de faire que celle des plus anciens.

Ce conseil est également revenu sur les discussions de l'AG et s'est réjoui des décisions prises pour l'avenir de la RETM, il a organisé le processus de transition, en définissant la composition du conseil de direction ou de rédaction. J'y reviendrai tout à l'heure.

Il a également décidé des dates de la journée d'étude du 8 juin sur le discernement et celles du colloque d'Angers.

**Le conseil du 17 décembre à Paris**, s'est d'abord consacré à l'évaluation du colloque de Sète sur la politique des frontières. On a souligné la qualité de l'accueil et de l'organisation, la beauté du lieu. L'intérêt des visites très agréables au musée et au cimetière marin... Mais nous nous sommes surtout attardés sur le très bon niveau du colloque qui touchait à des questions d'actualité interrogeant l'éthique chrétienne. Les riches et nombreuses interventions bibliques, ont été une des caractéristiques de l'édition 2017. Quant à la réflexion plus directement philosophique ou théologique qui a porté sur les questions d'identité ou de politiques sociales, elle fut très bien complétée par l'apport des expériences de terrain, comme celles de JRS ou d'accueil de réfugiés dans divers lieux. Le colloque a réuni environ 35 à 40 participants selon les jours, dont 25 membres de l'ATEM. En ce qui concerne les finances, le colloque avec un budget de 8727 euros s'est conclu en équilibre moyennant les subventions obtenues. Les actes seront publiés en septembre comme d'habitude. Ils sont disponibles dès maintenant pour les membres de l'ATEM.

Le nombre de participants au colloque continue d'interroger. Nous avons eu un long débat sur les moyens d'augmenter ce nombre. Sur le fond les membres de l'ATEM ne sentent plus obligés de venir au colloque qui reste pourtant un des lieux essentiels de rencontres amicales et d'échanges intellectuels entre nous. Certains proposent de passer à deux ans pour la régularité des colloques, en alternance avec la journée d'étude. D'autres suggèrent de réfléchir à d'autres modalités. Avec une problématique plus resserrée et un travail effectué ensemble, par différence avec des communications préparées à l'avance.

Le conseil, à la suite du bureau, a ensuite examiné le projet de colloque d'Angers qui se déroule en ce moment. Il a noté la belle qualité du programme, il a aussi suggéré de réduire le nombre d'intervention pour donner plus de temps à chaque intervenant et au débat. Un ajustement des dates a également été demandé pour ne pas chevaucher avec le colloque de Strasbourg de l'AETC.

Le bureau et le CA de décembre ont également contribué à préciser le programme de la journée d'étude de juin sur le discernement.

Concernant le choix du colloque 2018, il a été retenu qu'il aurait lieu à Paris sur le thème de l'éducation morale. Catherine Fino en parlera dans un instant.

Enfin, lors de ce conseil, le président a fait le point de la situation de la RETM et proposé à l'examen du conseil le projet de convention entre l'ATEM et le Cerf. Le Conseil a demandé quelques modifications, notamment la garantie de la préservation du nom de la revue ainsi qu'une précision sur la coordination entre le rédacteur en chef et le directeur la publication.

Il est décidé qu'Alain Thomasset soumettra le texte définitif à l'approbation du CA par une procédure de « vote électronique ».

Cette réunion du CA s'est ensuite poursuivie par une réunion réunissant toutes les personnes intéressées par l'avenir de la RETM. L'échange très riche a porté sur les thèmes possibles à traiter dans la revue, ainsi que sur les noms possibles des membres du comité scientifique. J'y reviens dans un instant.

## **2.2. Les colloques**

Je voudrais surtout insister sur l'intérêt et la particularité de nos colloques, dont il est bon, je continue de le penser, qu'ils soient annuels. Nos colloques permettent une discussion approfondie des dimensions éthiques et théologiques de points de débat d'actualité. Il faut un peu de temps pour envisager les différents aspects d'une question et voir en quoi la dimension éthique et théologique s'y découvre. C'est l'intérêt des approches pluridisciplinaires dont nous avons une tradition établie. Une journée généralement n'y suffit pas. Les colloques permettent aussi d'élargir le public à d'autres que les membres de l'ATEM et de demander des subventions. Mais on peut sans doute réfléchir à d'autres modalités de rencontre.

Pour ce qui est du colloque de l'an prochain qui aura lieu à Paris sur le thème « Repenser l'éducation morale pour aujourd'hui ». Il aura lieu du 29 août 12h au 31 août après-midi. Il est organisé conjointement par l'ICP et le Centre Sèvres. La nouveauté de la situation sociale et culturelle (éclatement des références éthiques, diversité des cultures, des lieux d'apprentissage, des autorités morales, émergence des réseaux sociaux, influence des médias numériques, présence de la violence,

etc.) oblige à reposer la question de la formation morale des jeunes. Comment dans une société plurielle former au jugement et à la vie morale ? Quelle pédagogie mettre en œuvre pour quel objectif ? Quel peut être le rôle de la tradition chrétienne ? Quelles questions théologiques cette situation suscite-t-elle ?

### **2.3. La journée d'étude sur le discernement**

Cette journée organisée au Centre Sèvres le 8 juin dernier a réuni 25 personnes. On peut donc constater que cette formule rencontre une bonne adhésion de la part de nos membres. La satisfaction était générale quant au cadre de discussion libre qu'elle a suscité et à la convivialité du repas de midi. La matinée a été consacrée au discernement moral dans ses aspects historiques et théologiques (Patrick Goujon, Catherine Fino, Christophe Singer de l'IPT- Montpellier). L'après-midi a permis l'examen de quelques situations singulières comme lieu de réflexion (Bruno Saintôt sur l'analyse des cas d'éthique bio-médicale, Bernard Bougon pour l'étude d'un cas de conscience entreprise et Erny Gillen (Luxembourg) a présenté son projet de l'octaèdre du management dans les systèmes de santé. Je constate que ces journées permettent à chacun de mettre à jour ses connaissances sur des sujets fondamentaux de l'éthique théologique et de partager librement nos expériences issues de l'enseignement et de la recherche. Une nouvelle journée est prévue cette année, très probablement début juin, comme les autres années. Le thème est à décider : vous pouvez nous donner des suggestions.

### **2.4. La RETM**

Cette année a été riche de développement pour la RETM. Je vous refais l'histoire. Nous avons décidé par vote lors de la dernière assemblée générale que l'ATEM prendrait en charge l'animation intellectuelle de la revue. Le CA a proposé que le comité de direction ou de rédaction soit composé, outre le président de Bruno Saintôt, Catherine Fino, Eric Gaziaux, Laurent Lemoine et Hubert Faes (pour faire également la transition). Un peu plus tard nous avons incorporé Christine Renouard de la fondation des diaconesses de Reuilly qui avait été pressentie. Je suis allé voir le directeur du Cerf qui a été très heureux de cette initiative et avec lequel nous avons conclu une convention entre le Cerf et l'ATEM qui prévoit les modalités de fonctionnement. Cette convention a été soumise et approuvée par le CA après quelques modifications. Dans les termes de cette convention, le président de l'ATEM devient ipso facto le directeur de la rédaction de la RETM. L'ATEM se charge de l'animation intellectuelle de la revue. De leur côté, les Éditions du Cerf poursuivent leur travail d'édition, d'envoi et de gestion des abonnements, et indemnisent une « secrétaire de rédaction » proposé par l'ATEM. En outre, sont constitués un « comité de direction » (ou de rédaction) autour du rédacteur en chef et un « comité scientifique » pour garantir le bon niveau de la revue.

Cette convention fonctionne bien depuis plus de 6 mois. Claire Caillaux, une professeur de lettre que je connais, a fait office de secrétaire de rédaction pendant deux numéros. Elle a dû finalement renoncer à cette fonction, devant les difficultés rencontrées dans le maniement des logiciels informatiques auxquels elle n'était pas habituée. C'est maintenant une secrétaire fournie par le Cerf qui opère ce travail de relecture, de mise en forme et de préparation du manuscrit prêt à être envoyé à l'imprimeur. Le comité de rédaction s'est réuni trois fois dans l'année. Ses frais de fonctionnement sont assurés par l'ATEM.

Nous avons déjà publié deux numéros sous la nouvelle direction. L'un qui reprend les journées d'étude de l'ATEM sur la conscience et la loi naturelle, l'autre qui reprend la journée d'étude consacrée à Amoris Laetitia organisée à la catho de Paris. Outre ces dossiers thématiques, des varia sont présents ainsi que des comptes-rendus critiques. Deux numéros vont sortir dans les jours qui viennent : l'un dont le dossier thématique porte sur le travail et le revenu universel, l'autre reprenant les actes du colloque de Sète sur les frontières. Nous préparons en ce moment deux autres numéros, l'un sur la crise de la représentation dans la démocratie, l'autre sur la question de la filiation et la procréation.

Dernièrement nous avons achevé la composition du comité scientifique qui se veut volontairement pluri-disciplinaire tout en variant les appartenances; il est composé de

1. Myriam Revault d'Allonnes (philosophe, Paris)
2. Jean-Marc Ferry (philosophe, Nantes)
3. Christophe Pichon (bibliste, Angers)
4. Dominique Coatanea (moraliste, Angers)
5. Jacques de Longeaux (moraliste, Paris, Bernardins)
6. Pascaline Lano (moraliste, Caen)
7. Jean-Pascal Gay (historien, Louvain-la-Neuve)
8. Hélène Bricout (liturgie et sacramentaire, ICParis)
9. Stefano Biancu (philosophe, Université de Rome)
10. Christophe Chalamet (dogmatique, IPT, Montpellier)
11. Jean-Marie Donégani (sociologue, Sciences Po- Paris)
12. Karsten Lehmkuhler (moraliste, Strasbourg)

Nous aurons une première réunion de ce comité le 28 septembre prochain. Son objectif est bien sûr de nous aider à discerner les thèmes à traiter dans l'avenir et à trouver les auteurs correspondants. Ils constituent aussi une réserve de personnes pour la relecture des articles qui est devenue nécessaire.

Grâce à ces procédures, j'ai pu avec l'aide du personnel de CAIRN, rétablir la reconnaissance de la revue dans le réseau européen de référencement des revues des humanités (l'European Reference Index for the Humanities). La revue a été reconnue comme correspondant aux critères de ERIH-PLUS. Mme Bellamy de Cairn nous propose maintenant de tenter d'être référencés par d'autres réseaux comme la base Scopus (Elsevier). La page de présentation de la revue dans le site de Cairn a été refaite. Elle précise la composition des comités, les affiliations de ses membres, la procédure d'admission des articles en relecture double aveugle pour les articles spontanés, et le contenu habituel des numéros.

Parmi les varia, je signale que nous essayons de donner une large part aux travaux des aux doctorants ou aux à ceux qui ont été diplômés depuis peu, mais aussi bien sûr aux membres de l'ATEM qui le souhaitent.

Je remercie bien vivement tous ceux et celles qui ont contribué à cette reprise de la revue, à commencer par le comité de rédaction, mais aussi tous ceux qui ont accepté d'envoyer des comptes-rendus ou de donner un avis sur les articles envoyés. C'est très précieux et important.

Je dois avouer que cette responsabilité a présenté pour moi un supplément de charge de travail tout à fait conséquent. Comme je viens d'être nommé doyen de la faculté de théologie de Sèvres (tout en restant pour l'instant directeur du 3<sup>e</sup> cycle) et que je viens d'être nommé membre correspondant de l'académie pontificale pour la vie (ce qui entraînera des séjours à Rome), j'avoue ne pas bien savoir comment tout cela pourra possible ensemble. Ce ne sera sans doute possible que s'il s'agit d'un travail d'équipe. Je vous redis donc que je compte sur vous tous pour nous aider avec le comité de rédaction à mener à bien cette aventure. C'est notamment le cas pour les avis à donner sur les articles et sur les comptes-rendus critiques. N'hésitez pas à les envoyer. Vous pouvez aussi envoyer des articles. La taille habituelle est de 30 000 signes.

Je crois que la revue est sur une bonne lancée. Une nouvelle formule s'installe peu à peu et nous avons l'occasion unique de faire vivre des débats éthiques sur les sujets qui nous préoccupent et nous paraissent importants. C'est un outil unique qu'il faut préserver et développer.

## **2.5. Lettre et site de l'ATEM**

Comme l'an dernier, deux lettres sont parues cette année au lieu des trois habituellement.

Il est vrai que nous avons porté moins d'attention à ces médias cette année occupés que nous étions par la revue. Toutefois il me semble intéressant que cette lettre fournisse des réflexions plus conjoncturelles. La lettre de décembre donne depuis deux ans la liste des publications des membres de l'ATEM. C'est très utile et une bonne initiative de notre secrétaire que je remercie pour son travail. Les recensions même brèves ou les signalements d'événements sont aussi les bienvenus. C'est un moyen de garder le lien entre nous.

Il en va de même du site internet tenu à jour par Daniel Nussbaum et suivi régulièrement par Denis Müller que je remercie beaucoup pour cette tâche et qui demande à être remplacé. Il nous faut donc trouver un nouveau correspondant du site. Le site internet est, à mon sens, actif et dynamique. Il est un outil important qui ne vit que si vous pensez à l'alimenter. Nous pourrions bientôt je l'espère mettre en ligne des archives de la RETM et présenter les sommaires des nouveaux numéros. Il serait possible par exemple, avec l'accord des éditeurs, de mettre en ligne un certain nombre de nos articles que nous jugeons importants.

## **2.6. Les finances**

Je serai bref sur les finances puisque notre trésorière Catherine Fino nous fera son rapport. Disons que globalement nous avons une santé financière assez satisfaisante qui nous permet d'envisager l'avenir. Mais nous devons être vigilants car les frais occasionnés par le fonctionnement des comités de la revue (surtout des voyages) ponctionnent nos réserves qui ne dureront pas très longtemps, si nous ne trouvons pas d'autres sources de revenu.

## **2.7. Conclusion**

Comme l'an dernier, je voudrais surtout insister sur le défi que nous avons de faire vivre la RETM, ainsi que de la participation des membres de l'ATEM aux colloques. Il en est de même du renouvellement des membres que nous devons tous avoir comme préoccupation urgente. Sans doute faut-il poursuivre la réflexion sur les améliorations ou changements à faire. Je vous remercie et vous invite à prendre la parole.

### **3. Discussions suite à la lecture du rapport**

Le rapport moral du président est accepté à l'unanimité.

### **4. Les finances**

C. Fino, trésorière, distribue en séance les comptes 2016. Le budget est déficitaire de 2.585,26 euros ; ce fait s'expliquant par une double facturation du site WEB (2015 et 2016) sur le budget 2016 et par l'augmentation des frais de réunions liés aux réunions de « reprise » de la RETM.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée aux administrateurs.

### **5. Renouvellement des membres**

Sont démissionnaires du CA : Dominique Foyer, Karsten Lehmkülher et Denis Müller

Des procurations (8) ont été envoyées et réparties comme suit :

À A. Thomasset : Cécile Renouard, Laurent Lemoine, Jean-Marie Maestraggi, Françoise Baldé.

À J.-F. Collange: Karsten Lemkülher

À Fabienne Daull : Sr Marie-François Lamau

À A. Bondolfi : Denis Müller.

À Ch. Pian : Marie-Dominique Trébuchet

**Le vote final donne :** - D. Greiner est réélu avec 30 voix ; M.-J. Thiel (30 voix)

- Sont élu(e)s : Françoise Niessen (28 voix), Bruno Saintôt (28 voix)

Un poste reste à pourvoir pour le CA. Le président prendra contact avec un membre de l'AG de confession protestante pour maintenir une suffisante dimension œcuménique. Ce dernier pourra siéger sans droit de vote pour être élu lors de notre prochaine AG.

(entre temps, Jean-François Collange, a accepté de siéger au CA)

### **6. Thématiques pour les prochaines journées ATEM**

Suite au succès des « journées ATEM », les participants sont invités à proposer des thèmes pour 2018 :

- L'âme
- Le temps
- Les métamorphoses de la filiation
- L'anthropologie du corps
- La participation
- Le péché et la faute
- Les vertus
- Médias et moralisation
- Le commun

## **7. La lettre de l'ATEM**

Étant donné l'importance de réduire les coûts de fonctionnement de l'ATEM, il est soumis au vote la suppression de la version papier de la lettre de l'ATEM pour maintenir uniquement sa mise en ligne sur le site : vote à l'unanimité.

Dès lors, la version papier sera adressée uniquement aux membres n'ayant pas d'adresse courriel.

## **8. Prochain colloque :**

Il se tiendra à Paris du 29 au 31 août 2018. Le thème sera « **Penser l'éducation morale aujourd'hui** », questionnement rendu nécessaire suite à la nouveauté de la situation sociale et culturelle (éclatement des références éthiques, diversité des cultures, des lieux d'apprentissage, des autorités morales, émergence des réseaux sociaux, influence des médias numériques, présence de la violence, etc...) qui oblige à reposer la question de la formation morale des jeunes. Comment dans une société plurielle former au jugement et à la vie morale ? Quelle pédagogie mettre en œuvre ? Quel peut être le rôle de la tradition chrétienne ? Quelles questions théologiques cette situation suscite-t-elle ? ...

C. Fino évoque un premier état du programme, sa dynamique et des intervenants pressentis. L'ensemble sera discuté et validé lors du prochain CA de l'ATEM.

La séance est levée à 21h30.

Rédigé par D. Jacquemin, *secrétaire*.